

Accepter les demandes de RML à la condition
qu'il ne déplace pas la butte et qu'il n'utilise pas le vieux viaduc du CN

1. La vision de RML p.2
2. Apprendre du passé..... p.6
3. Avantages de ne pas enlever la butte pour les citoyens et pour RML.....p.10
 1. La ville devrait acheter le terrain du CN au lieu de construire le mur d'insonorisation dans la Friche
 2. Détruire le vieux viaduc du CN et favoriser un aménagement reliant les pistes cyclables
4. Avantages pour l'arrondissement: investir pour atteindre ses objectifs de biodiversité et de transport collectifp.15
5. Avantages pour la ville et l'arrondissement: protéger la Friche qui favorise la santé mentale des Montréalais qui ont besoin de la nature pour se rééquilibrer.....p.21
6. Donnant Donnant.....p.25

Précisions sur la limite entre le site de Ray-Mont Logistiques et celui du CN

Propositions de RML



Localisation du site de la rue Notre-Dame Est



Les dérogations du projet de RML

Règlement d'urbanisme	Exigence	Sans entente	Projet RML 2024
Équipements mécaniques au toit sans respecter de retrait	1 à ½ fois la hauteur de l'équipement	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
Permettre l'empilement de conteneurs	Max. 2	8	Max. 8
Largeur de la voie d'accès	10m	2x10m	+/- 20m
Autoriser une superficie d'affichage	75m ²	75m ²	300 m ²

Plan d'urbanisme			
Densité minimale de construction	0,3	0,3	0

Règlement de lotissement			
Nombre de bâtiments construits sur un lot	1	1	+/- 2

Les dérogations du projet de RML

Règlement d'urbanisme	Exigence du règlement	Sans entente	Projet RML 2024
Taux d'implantation minimum	30%	0%	2,95%
Densité minimale de construction	0,3	0	0
Nombres d'arbres à planter (1 par 100 m ² de terrain non construit)	1794	0	134
Pourcentage de verdissement	30%	0	3,95% 6469 m²
Nombre d'unités de stationnement	max. 25	25	115
Alignement de construction	En fonctions des bâtiments voisins	Ne s'applique pas	En retrait de l'alignement prescrit
Définition d'une cour avant	Tout espace extérieur situé devant un mur de façade	Ne s'applique pas	Espace de manutention et d'entreposage devant les bâtiments

SOMMES-NOUS CAPABLES D'APPRENDRE DES ERREURS DU PASSÉ?

RML veut ouvrir l'entente et déroger aux règlements d'urbanisme (article 89)

Ce n'est pas aux résidents d'MHM à payer pour se protéger
des retombées négatives d'une compagnie privée

LE PORT DE MONTRÉAL A
INVESTI À PLUSIEURS REPRISES
POUR QUE LES PLAINTES DES
RÉSIDENTS DE MHM
S'ESTOMPENT (BRUITS-
POUSSIÈRES-VIBRATION DU SOL)

Téléjournal Montréal

L'agrandissement du port de Montréal inquiète

7

LE
TÉLÉJOURNAL
GRAND MONTRÉAL 18h

Images : André St-Arnault
Montage : Jonathan Legault

01:51

Terminal Viau 2024

2020
&
2021



JOËL LEMAY / AGENCE QMI

PARTAGE



MARTIN JOLICOEUR

Vendredi, 31 juillet 2020 08:56
MISE À JOUR Vendredi, 31 juillet 2020 08:56

101 spéciale

8



Des débardeurs en grève au Port de Montréal avant l'adoption de la loi spéciale.



Vue de la piste cyclable près du terminal Viau



LA PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT POUR CONTRER LES NUISANCES DE RML

Va totalement détruire la qualité de vie
des membres de la coopérative, des locataires sur Vimont et des malades du CLSD Grace Dart

Ce n'est pas aux résidents d'MHM à payer pour se protéger
des retombées négatives d'une compagnie privée

Propositions d'aménagement du secteur par RML

5.3 Scénario d'opération étudié

Les activités sont considérées sur les périodes de jour et de nuit uniquement.

Un visuel du futur site d'activités est donné à la Figure 3, la nomenclature de la localisation des activités est donnée à la Figure 4 et une vue en coupe du terrain entre le site d'activités et la zone résidentielle est donnée à la Figure 5.

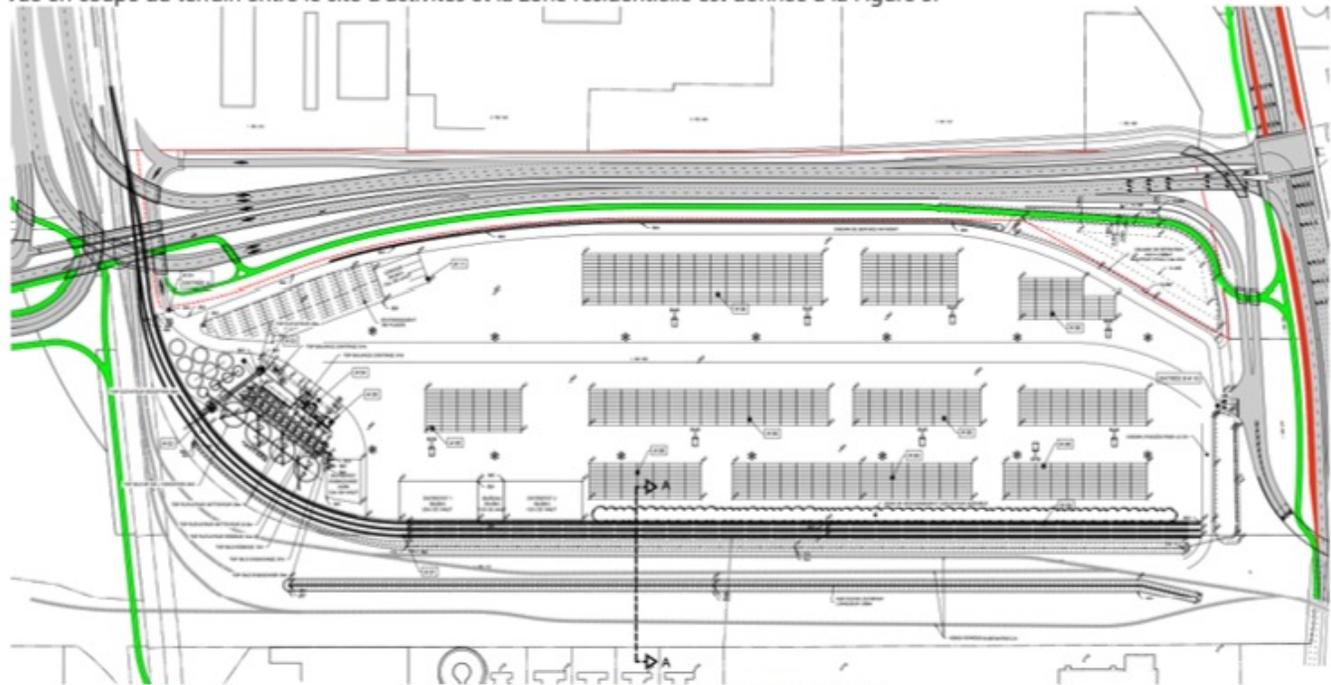
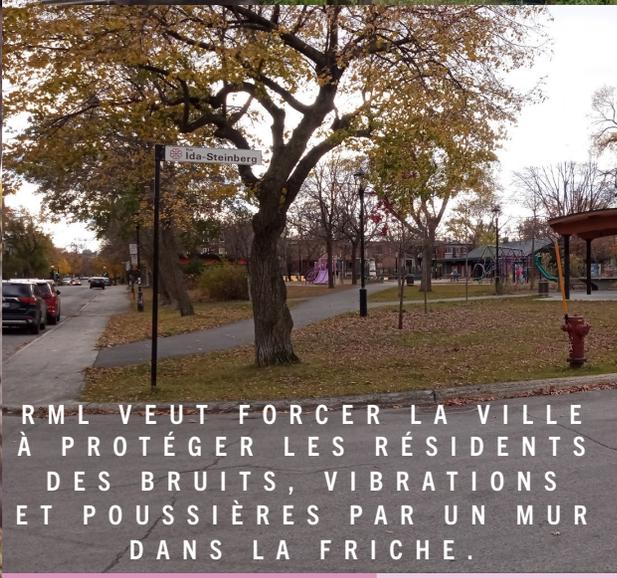
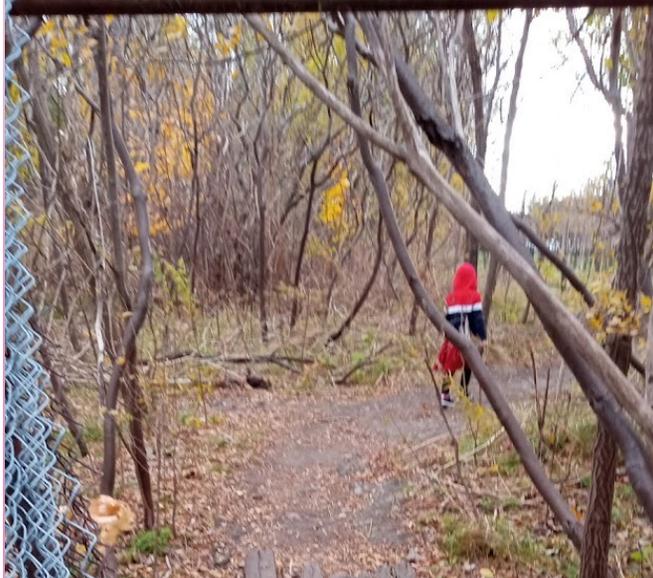


Figure 3 : Scénario des activités sur site

CLSD





RML VEUT FORCER LA VILLE
À PROTÉGER LES RÉSIDENTS
DES BRUITS, VIBRATIONS
ET POUSSIÈRES PAR UN MUR
DANS LA FRICHE.



AU PIED DE LA BUTTE CONSTRUIRE UNE PISTE CYCLABLE ENTRE HOCHELAGA ET NOTRE-DAME

suffisamment large pour faciliter le déplacement des gens à mobilité réduite et bordée d'arbres fruitiers et de bancs pour offrir des îlots de fraîcheur aux marcheurs



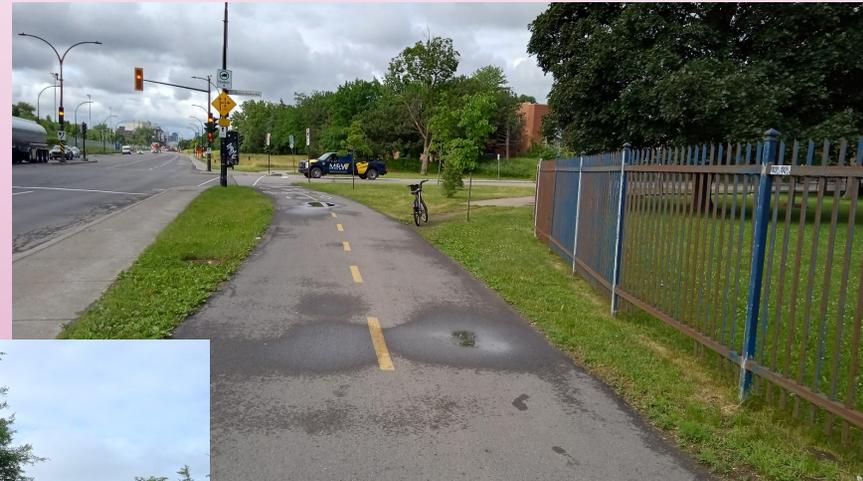
Piste cyclable assez large pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite et de marcheurs

Bordée d'un verger et d'îlots de fraîcheurs (bancs et table de pique-nique)



**PISTE CYCLABLE ENTRE LA BUTTE ET UN VERGER URBAIN,
ENTRE HOCHELAGA ET NOTRE-DAME**

**PERMETTANT DE REJOINDRE LES 2 PISTES CYCLABLES
DE LA RUE NOTRE-DAME (UNE VERS L'EST ET UNE AUTRE VERS L'OUEST)**



Rapport de consultation

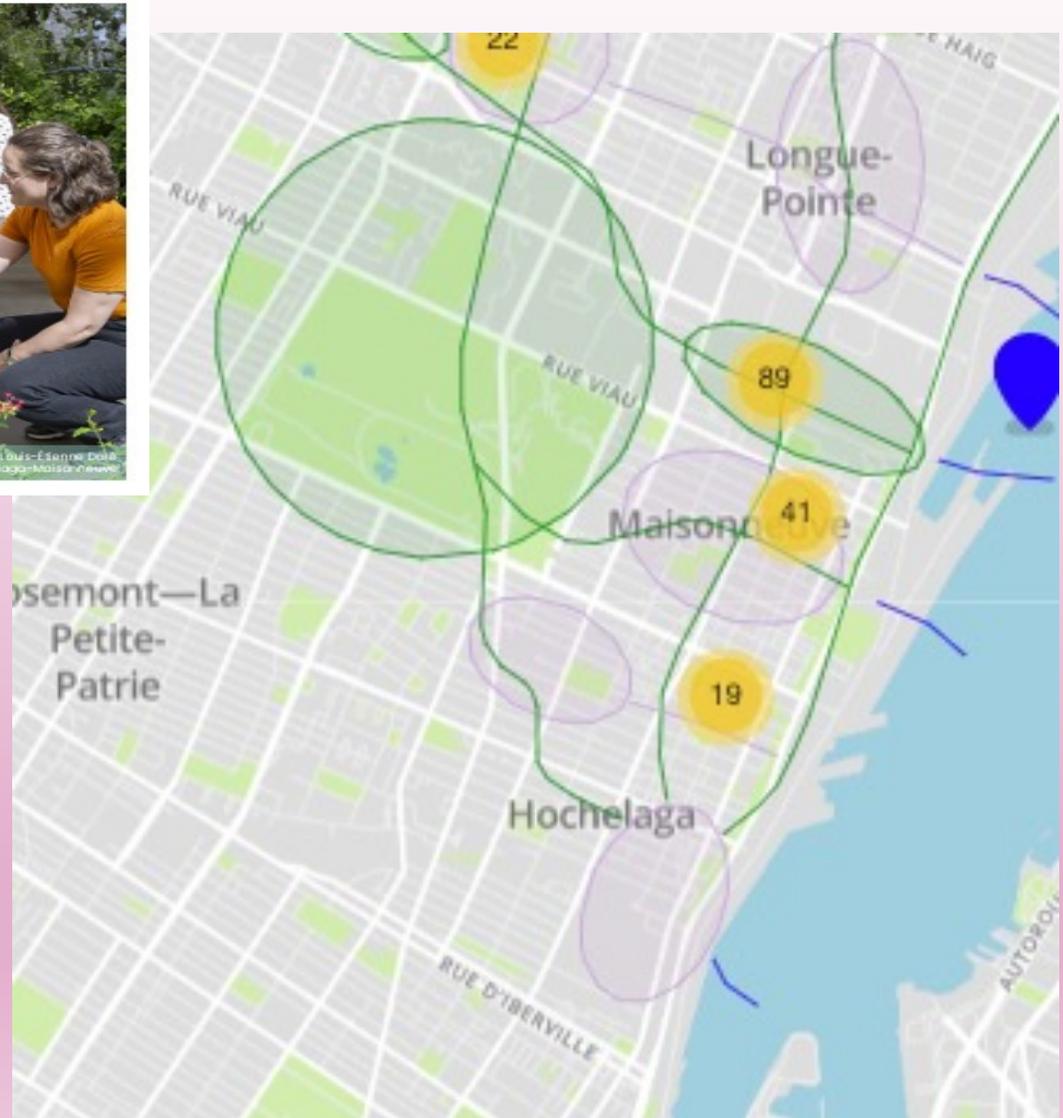
Futur Plan directeur de biodiversité de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Septembre 2024



Conclusion pour Hochelaga-Maisonneuve

- La protection des milieux naturels est la catégorie qui semble tenir le plus à cœur aux participant(e)s d'Hochelaga Maisonneuve (89 suggestions)
- La présence de la zone formée des boisés Steinberg et Vimont, ainsi que de la friche ferroviaire du CN, à cheval entre Hochelaga-Maisonneuve et Mercier-Ouest, a généré beaucoup de commentaires sur la valeur écologique actuelle du secteur où de nombreuses espèces fauniques ont été observées.



Rapport de consultation

Futur Plan directeur de biodiversité de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve

Septembre 2024

MHM



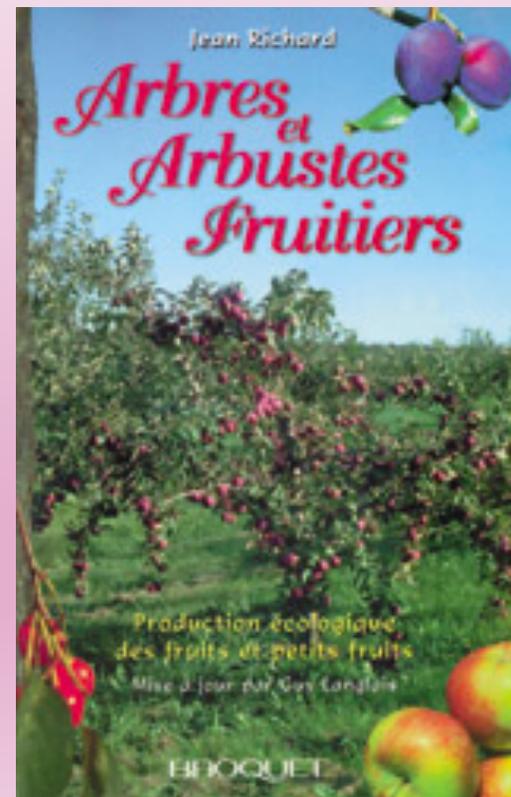
Atelier jeunesse

- **Une nature libre** : les jeunes consultés semblent apprécier les aménagements où la nature s'épanouit librement. Très sensibles au bien-être de la flore et de la faune qui les entourent, les jeunes souhaitent que les arbres soient protégés, que les animaux et insectes soient libres, et que l'on déploie des efforts pour sauver les espèces menacées. Plusieurs semblent aimer les paysages variés qui comprennent des fleurs de différentes couleurs, des papillons et des oiseaux, ainsi que les espaces nourriciers.
- **Une nature accueillante et accessible** : les jeunes participant(e)s aiment passer du temps dehors et apprécient les aménagements qui rendent la nature plus accessible, comme les passerelles ou les installations multifonctionnelles. La ruelle et la cour de l'école ont été nommées à plusieurs moments par des jeunes qui avaient diverses idées pour leur transformation en un lieu plus naturel, ce qui montre leur désir de retrouver la nature dans les endroits qui font partie de leur quotidien.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE (PDCN) DE L'ARRONDISSEMENT DE MERCIER – HOCHELAGA-MAISONNEUVE (JUILLET 2024)

Territoire productif : Agriculture urbaine

- Besoin exprimé de pouvoir faire davantage de production quatre saisons, tant pour les commerces et les organismes, que pour la population.
- Un grand nombre de personnes consultées jardinent, surtout pour le plaisir et pour avoir accès à des aliments frais.
- Plus d'espaces de jardinage devraient être disponibles, dans une diversité d'endroits, en développant, par exemple, plus de jardins communautaires pour répondre aux listes d'attente.
- Une plus grande implication des gens (citoyen(ne)s, bénévoles, jeunes, etc.) dans l'agriculture urbaine est souhaitée.

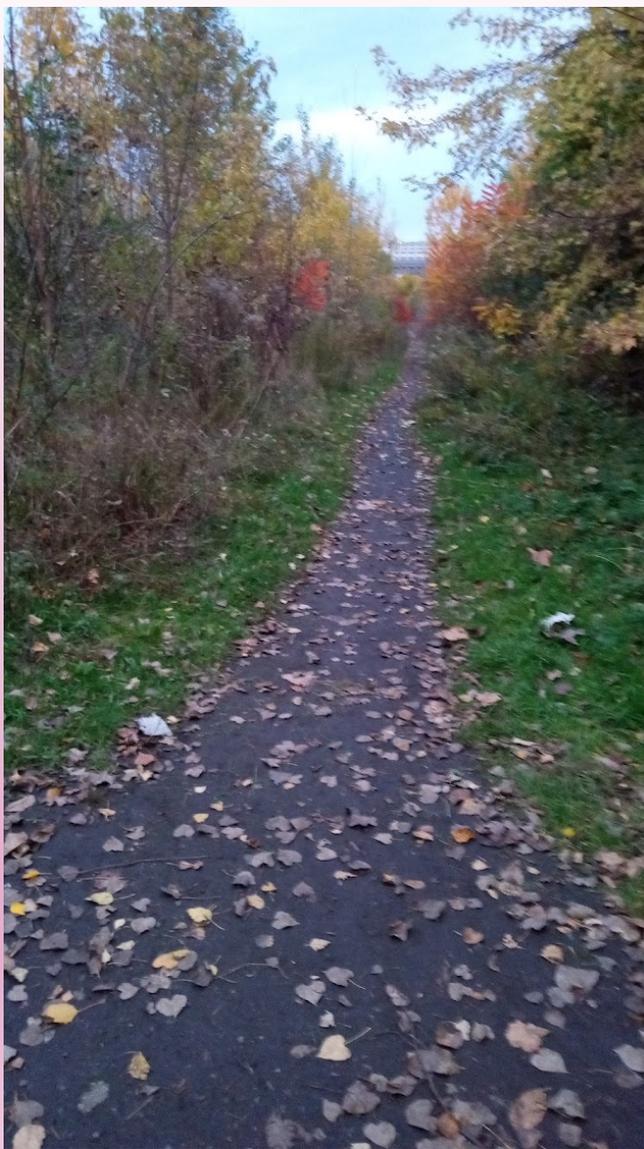


PROTÉGER LA FRICHE QUI NE DEMANDE PAS D'INVESTISSEMENT

répondre aux demandes des enfants et des adultes qui ont besoin de la nature

Refuser de construire un mur d'insonorisation pour se protéger des nuisances de Ray-Mont Logistic





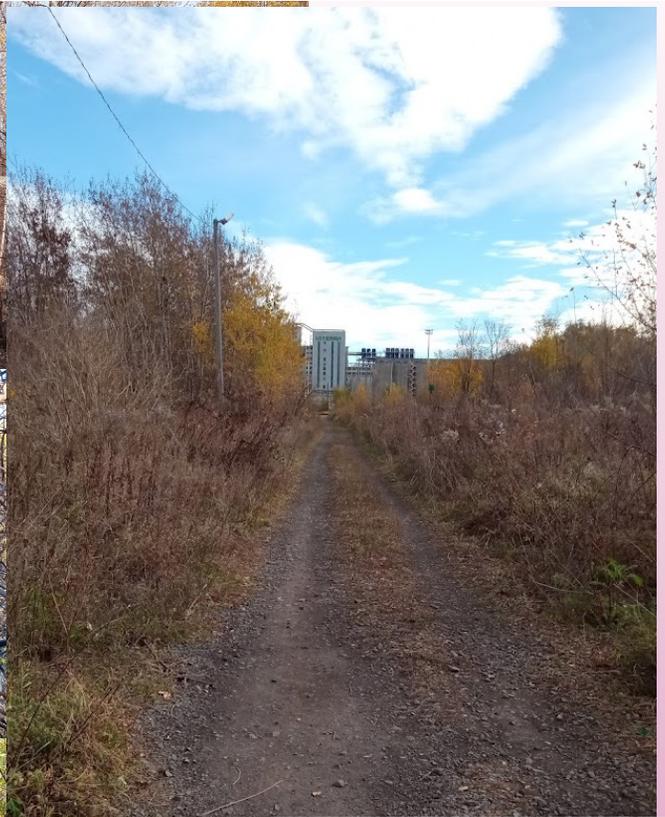
CONSERVER LA FRICHE

DES PISTES
PARALLÈLES À LA RUE
VIAU QUI FAVORISENT
LE DÉPLACEMENT DES
DES OISEAUX ET DES
RENARDS

QUI SERAIENT
PROTÉGÉES PAR LA
VILLE ET QUI
PERMETTRAIENT
D'ATTEINDRE LES
OBJECTIFS DE
L'ARRONDISSEMENT
SUR LA BIODIVERSITÉ

ET SI LES CITOYENS
SOUFFRENT DES
NUISANCES DE RML, ILS
POURRONT CHOISIR DE
RÉAMÉNAGER LA FRICHE





DONNANT DONNANT

1. RML peut fonctionner 24 heures sur 24
2. RML obtient les dérogations souhaitées quant aux exigences de l'article 89

1. En conservant la butte actuelle, on offre un minimum de sécurité aux résidents de la rue Vimont, de la coopérative Le Petit Train et du CLSD Grace Dart contre les nuisances de RML
2. La ville achète le terrain du CN au lieu de payer pour un mur dans la Friche et elle démolit la vieille passerelle du train au-dessus de Notre-Dame près du CLSD
3. L'arrondissement d'MHM aménage le terrain du CN pour atteindre une partie de ses objectifs : consolider la biodiversité, l'accès à des îlots de fraîcheur et aux fruits frais, le développement d'une piste cyclable reliant Hochelaga et les deux pistes cyclables sur Notre-Dame celle allant vers le centre-ville et celle allant vers Mercier (attention: l'aménagement de la piste vers Mercier fait que la plupart des cyclistes continuent d'utiliser les trottoirs, l'ancien trajet)
4. Aucune dépense nécessaire actuellement pour protéger la Friche et pour répondre aux demandes des enfants et des adultes qui ont besoin de la nature plus sauvages
5. La Friche permet d'améliorer le déplacement des oiseaux, papillons et renards

ACCEPTER LES DEMANDES DE RML À LA CONDITION
QU'IL NE DÉPLACE PAS LA BUTTE ET QU'IL N'UTILISE PAS LE VIEUX VIADUC DU CN

1. La vision de RMLp.2
2. Apprendre du passé.....p.6
3. Avantages de ne pas enlever la butte pour les citoyens et pour RML.....p.10
 1. La ville devrait acheter le terrain du CN au lieu de construire le mur d'insonorisation dans la Friche
 2. Détruire le vieux viaduc du CN et favoriser un aménagement reliant les pistes cyclables
4. Avantages pour l'arrondissement: investir pour atteindre ses objectifs de biodiversité et de transport collectifp.15
5. Avantages pour la ville et l'arrondissement: protéger la Friche qui favorise la santé mentale des Montréalais qui ont besoin de la nature pour se rééquilibrer.....p.21
6. Donnant Donnant.....p.25